



# LES DROITS EN ACTIONS

**BONNES PRATIQUES POUR  
UNE GOUVERNANCE LOCALE INCLUSIVE  
EN AFRIQUE DE L'OUEST**

*Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo*

**Making  
it Work**  
Good Practices for  
Inclusive Development

**decisiph**

## LIVRET DE SYNTHÈSE



Cette publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne.

Son contenu relève de la seule responsabilité de Handicap International / Coordination Régionale DECISIPH et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.



L'initiative « Les Droits en ActionS » fait partie d'un plus vaste projet régional - DECISIPH - qui concerne les questions de Droits, d'Égalité, de Citoyenneté, de Solidarité et d'Inclusion relatives aux personnes handicapées à travers six pays d'Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Les résultats, interprétations et conclusions exprimés dans ce livret appartiennent entièrement à ses auteurs ou contributeurs et ne doivent être attribués, en aucune manière, aux bailleurs ou partenaires de Handicap International. Les éléments publiés dans le livret de synthèse « Les Droits en ActionS » relèvent de la seule responsabilité de Handicap International / Coordination Régionale DECISIPH.

Handicap International possède les droits d'auteur de cette publication, qui peut être utilisée et reproduite sous réserve de mentionner la source (© Handicap International) et uniquement pour un usage non commercial.

Pour avoir des copies de ce livret, contactez la Coordination Régionale DECISIPH ([regional-decisiph@hi-sen.org](mailto:regional-decisiph@hi-sen.org)) ou visitez le site web Making it Work ([www.makingitwork-crpd.org](http://www.makingitwork-crpd.org)).

**Auteur** : Francesca Piatta (Handicap International).

**Auteur collaborateur** : Michael Guy (Handicap International).

**Coordination** : Cathy Dimbarre Kpehounon (Handicap International).

**Contributeurs au sein des équipes DECISIPH** : Ousseini Badini (Burkina Faso), Issa Toure (Mali), Roukayatou Konate (Niger), Faly Keita (Sénégal), Issa Turay (Sierra Leone), Hyacinthe Bankati (Togo).  
Chargés d'étude : Nab Leonard Nabire (Burkina Faso), Farouk Adamou Gaoh (Niger), Nanaber Hassane Toure (Mali), Ousmane Thiendella Fall (Sénégal), Andrew Kondovoh (Sierra Leone), Ebenezer Agordome (Togo).

**Collaborateurs et référents techniques** (Handicap International) : Priscille Geiser - Catherine Dixon - Philippe Chervin - Rhonda Neuhaus.

**Traduction** : Roland Baghnyan.

**Edition de la version anglaise** : Michael Guy (Handicap International).

**Relecture** : Perle Jonot (Handicap International).

**Photographies** : Équipes DECISIPH et Olivier Asselin pour Handicap International.

**Conception, mise en page et impression** : AK- Project.

Contact : [info@makingitwork-crpd.org](mailto:info@makingitwork-crpd.org)  
[www.makingitwork-crpd.org](http://www.makingitwork-crpd.org).



# TABLE DES MATIÈRES



<b>LE CADRE DE RÉALISATION : LE PROJET DECISIPH ...</b>	<b>4</b>
<b>L'INITIATIVE « LES DROITS EN ACTIONS » .....</b>	<b>4</b>
Objectifs.....	4
Contexte .....	5
Méthodologie.....	7
<b>RECOMMANDATIONS POUR DÉVELOPPER ET RENFORCER LA GOUVERNANCE LOCALE INCLUSIVE ...</b>	<b>9</b>
Décideurs locaux.....	9
Organisations de personnes handicapées .....	13
Partenaires au développement.....	17
<b>Prochaines étapes.....</b>	<b>20</b>



## LE CADRE DE RÉALISATION : LE PROJET DECISIPH

L'initiative « Les Droits en ActionS » s'inscrit dans le cadre d'un plus vaste projet régional : **DECISIPH** - qui concerne les questions de **Droit, d'Égalité, de Citoyenneté, de Solidarité et d'Inclusion des Personnes Handicapées** dans 6 pays d'Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Le projet DECISIPH, démarré en 2008 pour une durée de 5 ans, est mis en œuvre par Handicap International, en partenariat avec :

- le Secrétariat de la Décennie Africaine des Personnes Handicapées (SDAPH) ;
- les Fédérations Nationales d'Organisations de Personnes Handicapées (OPH) ;
- les OPH nationales et locales ;
- les institutions publiques en charge des questions du handicap.

## L'INITIATIVE « LES DROITS EN ACTIONS »

### OBJECTIFS

La Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) est entrée en vigueur en 2008. Cet instrument majeur du droit international constitue une étape importante visant à faire face à la pauvreté et à l'exclusion sociale vécue par les personnes handicapées à travers le monde.

Une partie fondamentale de la CDPH concerne le droit des personnes handicapées et de leurs organisations à être impliquées dans les processus de gouvernance et de prise de décision au niveau local. Ce droit est illustré dans l'Article 29b de la CDPH.

L'objectif principal de l'initiative de recherche et de plaidoyer « Les Droits en ActionS » est de promouvoir des recommandations pratiques, basées sur l'expérience, sur la manière d'atteindre une gouvernance locale inclusive en Afrique de l'Ouest.

Cela fait référence à la possibilité pour les personnes handicapées d'influencer réellement les politiques et les services ayant un impact direct sur leur vie quotidienne.

La poursuite de cet objectif contribue à promouvoir une mise en œuvre effective de la CDPH à tous les niveaux en Afrique de l'Ouest.

Ce livret présente synthétiquement les principaux résultats et recommandations de l'initiative « Les Droits en ActionS ».



## CONTEXTE

### PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

Depuis plusieurs années, de nombreux États d'Afrique de l'Ouest se sont engagés dans un processus politique de décentralisation, impliquant un transfert de compétences des autorités centrales vers les collectivités locales.

Comme résultat de ce processus, les collectivités locales deviennent dans beaucoup de pays des acteurs clés susceptibles d'avoir un impact direct et fort sur les activités quotidiennes des personnes handicapées. A ce titre, les questions de bonne gouvernance et de participation des groupes traditionnellement exclus sont traitées

souvent d'une manière plus efficace au niveau local.

Ce mouvement de décentralisation offre à présent de plus grandes opportunités pour les personnes handicapées et leurs organisations représentatives d'influencer les politiques locales et les décisions concernant la fourniture de biens et services publics.

### GOVERNANCE LOCALE INCLUSIVE

Le terme de gouvernance locale est lié à la décentralisation et au développement local et intègre à la fois les concepts de responsabilité et de démocratie locale.

“ La gouvernance locale désigne les interactions entre les différents acteurs au niveau local, allant des autorités locales et des représentants de la société civile au secteur privé.

Une gouvernance locale efficace ou performante (« bonne gouvernance ») est le fruit d'un ensemble d'institutions, de mécanismes et de processus au travers desquels les citoyens et les groupes peuvent formuler leurs intérêts et leur besoins (y compris les groupes victimes de discriminations, comme les personnes handicapées, les femmes, les minorités et les personnes atteintes du VIH/SIDA), communiquer sur leurs différences et exercer leurs droits et obligations au niveau local. ”

<sup>1</sup> PNUD, « Supporting Capacities for Integrated Local Development », Practice Note (PNUD, 2007).



**Gouvernance locale** inclusive signifie par conséquent de **mettre l'accent sur la prise en compte effective des populations exclues et victimes de discrimination.**

*Pourquoi est-il important pour les autorités locales de s'impliquer dans la question de la gouvernance locale inclusive ?*

Parce qu'elles ont la responsabilité de prendre en compte les besoins de toutes les personnes sur le territoire qu'elles représentent et les personnes

handicapées constituent 10% de la population. Les collectivités locales peuvent soutenir la réalisation concrète des droits des personnes handicapées à travers le développement de politiques inclusives. A ce titre, la gouvernance locale inclusive est un moyen pour les collectivités locales d'engager leurs responsabilités par rapport à la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées.

*Pourquoi est-il important pour les organisations de personnes handicapées (OPH) de s'impliquer dans la question de la gouvernance locale inclusive ?*

Parce que cela représente une manière claire et directe d'influencer des changements au niveau local pour les personnes handicapées. Les OPH peuvent développer un dialogue constructif avec les collectivités locales et influencer le développement local et les décisions concernant la fourniture de biens et services.

*Pourquoi est-il important pour les partenaires au développement de s'impliquer dans la question de la gouvernance locale inclusive ?*

Parce que si les partenaires au développement (ONG généralistes, agences de développement etc.) travaillent sur les questions du développement local et de la gouvernance, ils ont la responsabilité de prendre en compte les droits des personnes handicapées et d'intégrer les questions du handicap dans leurs programmes.

## MÉTHODOLOGIE

La méthodologie de « Les Droits en ActionS » a été développée en utilisant l'approche **Making it Work** : [www.makingitwork-crdp.org](http://www.makingitwork-crdp.org).



*Making it Work* adopte une approche unique et innovante pour atteindre un **changement**

social et politique sur les questions du handicap.

Au lieu de se focaliser sur les violations des droits humains et sur ce qui ne fonctionne pas, *Making it Work* déplace l'attention des acteurs sur **ce qui marche** et sur **comment cela peut être reproduit et développé**.

L'étude « Les Droits en ActionS » a adopté **une approche participative et multi-acteurs** impliquant la mise en place de comités consultatifs, au niveau régional - Afrique de l'Ouest- ainsi qu'au niveau national : Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Léone et Togo<sup>1</sup>.

Ces comités ont apporté leur expertise en matière de gouvernance locale inclusive et appuyé le processus d'identification, de sélection et de validation finale des bonnes pratiques.

Un chargé d'étude a documenté des exemples de bonnes pratiques dans chaque pays. Ces exemples ont été ensuite analysés par le comité régional afin de formuler une série de recommandations pour des acteurs clés, sur « comment améliorer la gouvernance locale inclusive en Afrique de l'Ouest ? ».

Ce processus a donné lieu à la production d'un

<sup>1</sup> L'étude « Les Droits en ActionS » a été étendue également au Bénin, en raison de sa proximité avec le Togo et de l'intérêt de conduire des recherches sur le handicap dans ce pays.



rapport « Les Droits en ActionS » réunissant 26 études de cas des bonnes pratiques, les recommandations ainsi que des analyses complémentaires pour chaque pays.

Le rapport complet est disponible sur internet à l'adresse suivante :

[www.makingitwork-crdp.org](http://www.makingitwork-crdp.org).

L'objectif des recommandations est de présenter des orientations claires et concrètes à travers lesquelles les acteurs clés peuvent s'impliquer sur la question de la gouvernance locale inclusive.

Une synthèse des recommandations, issues de ce rapport, est présentée dans les pages suivantes, accompagnée de quelques références à certaines bonnes pratiques qui les ont inspirées.







## RECOMMANDATIONS POUR DÉVELOPPER ET RENFORCER LA GOUVERNANCE LOCALE INCLUSIVE

### DÉCIDEURS LOCAUX

#### Identifier les dispositifs locaux de concertation existants (à travers le recensement formel ou informel)

Afin de développer ou d'améliorer la gouvernance locale inclusive, il est nécessaire d'identifier d'abord les dispositifs de concertation existants, de comprendre leur fonctionnement ainsi que d'analyser leur niveau d'opérationnalité réel.

Une fois ces activités de recensement et de diffusion de l'information complétées, il est alors possible de considérer les différentes stratégies pour inclure les personnes handicapées dans ces dispositifs locaux de concertation.

#### Promouvoir la réalisation de diagnostics locaux participatifs sur la situation des personnes handicapées

Afin de garantir une gouvernance répondant directement aux besoins et aux intérêts de l'ensemble de la communauté, les décideurs locaux peuvent réaliser un diagnostic local participatif.

L'implication de représentants de l'ensemble des acteurs locaux (OPH, autorités locales, prestataires de services) dans la planification, la réalisation, l'analyse et la diffusion des résultats du diagnostic local participatif est fondamentale.

#### Améliorer l'accessibilité à l'environnement physique, à l'information et à la communication

Les décideurs locaux devraient prendre des mesures pour améliorer l'accessibilité des :

- bâtiments et salles de réunions utilisés pour les dispositifs de concertation ;
- matériels d'information et stratégies de communication utilisés pour les dispositifs de concertation, par exemple pour s'assurer que toutes les rencontres, rapports et médias prennent en compte la question de l'accessibilité (utilisation de langue des signes, braille, etc.).

#### Inviter les OPH à jouer un rôle actif au sein des dispositifs de concertation au niveau local

Exemples d'activités :

- expliquer aux représentants des fédérations/OPH locales les objectifs/fonctionnement des dispositifs de concertation et les solliciter pour

identifier les personnes les plus adaptées pour les intégrer ;

- encourager la représentation de personnes avec différents types d'incapacités et également des femmes en situation de handicap ;
- prendre les mesures en faveur de l'accessibilité, qui seront nécessaires pour permettre la pleine participation des personnes identifiées.

## **S'assurer que les personnes handicapées ont la possibilité d'exprimer librement leurs intérêts et besoins au sein des dispositifs de concertation**

Les décideurs locaux devraient :

- s'assurer que les représentants des OPH au sein des dispositifs de concertation ont systématiquement l'opportunité de proposer des sujets de discussion et d'action ;
- s'assurer de la participation active et de la contribution des OPH durant toutes les rencontres.

## **Développer des indicateurs spécifiques pour mesurer le degré de participation des OPH dans les dispositifs de concertation**

Exemple d'indicateurs :

- le nombre de réunions auxquelles les OPH ont participé activement ;
- le nombre de représentants d'OPH au sein des dispositifs de concertation et particulièrement ceux qui occupent des postes à responsabilités dans les différentes instances de gouvernance locale ;
- le nombre de décisions directement influencées par la présence et le discours des représentants des OPH.

## **Exemples d'études de cas: bonnes pratiques pour une gouvernance locale inclusive en Afrique de l'Ouest**

Les études de cas suivantes sont présentées synthétiquement à titre d'exemple. Le rapport complet «Les Droits en ActionS» comprend 26 études de cas collectées en Afrique de l'Ouest. Il est possible de les lire en téléchargeant le rapport sur le site: [www.makingitwork-crpd.org](http://www.makingitwork-crpd.org).

## **Commune de Savalou - Bénin**

### **Les personnes handicapées sont actives dans le contrôle citoyen de l'action publique**

L'Association Savalouaise des Handicapés Moteurs est active dans une plateforme locale d'organisations de la société civile : le Social Watch de Savalou([www.socialwatch-benin.org](http://www.socialwatch-benin.org)), où l'un de ses membres y occupe également le poste de rapporteur.

L'implication de l'OPH a permis aux personnes handicapées de contribuer au débat et aux prises de décision sur le développement de la commune, à travers la participation aux sessions du conseil communal et à différents groupes thématiques. Parmi les actions concrètes développées en faveur des personnes handicapées : l'octroi de microcrédits pour le lancement d'activités génératrices de revenus et la réalisation de formations (gestion et comptabilité simplifiée, hygiène, techniques agro-pastorales).



## Commune de Fada N’Gourma - Burkina Faso

### Les personnes handicapées orientent la stratégie locale de réduction de la pauvreté

La Coopération Suisse, à travers sa Cellule d'Appui à la Gestion Communale (CAGEC), a développé, en synergie avec la mairie de Fada N’Gourma, une stratégie d'appui aux personnes vulnérables. L'association de personnes handicapées de Fada a été d'abord impliquée dans les études de terrain préalables à la mise en œuvre de cette stratégie. Ensuite, elle a intégré le comité de gestion du « fonds de soutien au développement social » destiné à financer des microprojets générateurs de revenus. L'implication de l'OPH a influencé certaines orientations de la stratégie, par exemple : la mise en place d'un service social au sein de la Mairie et le financement d'activités artisanales gérées par des personnes handicapées.

## Encourager une approche participative dans le processus de développement local

Cette approche participative peut être appliquée :

- aux plans de développement municipaux ;
- aux activités d'enquête et de diagnostic au niveau local ;
- aux budgets municipaux (selon la méthode du « budget participatif ») ;
- à la gestion des services locaux ;
- au suivi de la mise en œuvre des actions planifiées ;
- à l'évaluation des résultats obtenus.

## Soutenir les activités des OPH (et particulièrement la mise en réseau des OPH)

Exemples d'activités :

- simplifier les procédures et réduire les frais pour la constitution de groupements/associations de personnes handicapées ;
- faciliter l'accès aux salles de réunions et aux équipements publics (ordinateurs, internet, équipements audiovisuels, etc.) ;
- promouvoir l'insertion des personnes handicapées/OPH parmi les bénéficiaires des projets de formation et de renforcement mis en œuvre par les partenaires au développement ;
- encourager la collaboration et le réseautage des OPH.

## Encourager la participation politique des personnes handicapées

Les décideurs locaux devraient prendre des mesures pour :

- encourager les membres des OPH à se porter candidats aux élections locales ;

<sup>1</sup> ONU - HABITAT, Environnement et Développement du Tiers-monde ENDA/Ecopop, 2008. « Le Budget Participatif en Afrique – Guide pour la formation en pays francophones », Nairobi : ONU-HANITAT et ENDA TM / Ecopop

- veiller à ce que les procédures, équipements et matériels électoraux soient accessibles aux personnes présentant différents types de déficiences (à travers l'avis des OPH et des ONG spécialisées) ;
- faire un plaidoyer et sensibiliser sur la question des certificats de naissance pour les personnes handicapées ;
- développer des activités de sensibilisation sur la citoyenneté et l'importance du vote.



## Commune de Bougouni - Mali

### Les personnes handicapées influencent les programmes de développement local

Suite à la réalisation d'un diagnostic local participatif sur la situation des personnes handicapées, des conventions ont été signées entre la Fédération Locale des OPH et les collectivités locales pour favoriser l'implication des OPH dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre, suivi et évaluation des Programmes de Développement Socio Economique et Culturel des communes. Des actions spécifiques ont été développées en faveur des personnes handicapées, telles que : la gratuité des frais de consultation dans les structures sanitaires, la réduction des frais d'inscription pour l'accès à une école technique, le financement de microprojets générateurs de revenus ou de formations professionnelles.

## ORGANISATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES

### Veiller à une bonne gouvernance interne

Les OPH devraient développer des efforts pour assurer une bonne gouvernance interne, à travers :

- la tenue régulière des assemblées générales, le respect des statuts et des règlements intérieurs ;
- le renouvellement démocratique des organes de décision et de gestion des associations ;
- la transparence dans la planification et la gestion financière ;
- la mise en place de mécanismes de circulation de l'information et de comptes rendus efficaces ;
- la représentation de tous les types d'incapacités parmi leurs membres et cadres. Cela concerne les organisations faitières et les OPH qui ne sont pas spécifiques à un type d'incapacités.

### Améliorer la représentation des femmes en situation de handicap et des personnes avec différents types d'incapacités

Les OPH qui représentent les personnes handicapées au sein des dispositifs locaux de concertation devraient essayer :

- d'inclure les femmes en situation de handicap et les personnes avec différents types d'incapacités au sein de leurs organisations ;
- de conduire des recherches, au niveau local, sur les intérêts et besoins des femmes et jeunes filles en situation de handicap et des personnes avec différents types de déficiences.



### Créer ou renforcer les réseaux de collaboration ou fédérations d'OPH et des alliances possibles entre OPH et organisations représentant d'autres groupes marginalisés dans la société

Le travail d'échange et la collaboration entre OPH ainsi que l'ouverture vers d'autres organisations représentant d'autres groupes marginalisés devrait permettre de :

- créer des synergies et augmenter l'impact des actions de plaidoyer et de lobbying ;

- renforcer le dialogue avec les autorités locales ;
- partager des pratiques et des informations.

## Favoriser un échange efficace d'informations entre les OPH à différents niveaux

Exemples d'activités à développer par les OPH :

- rencontres informelles ou séminaires d'échange entre OPH au niveau local, national ou régional ;
- visites de terrain entre OPH du même pays et de différents pays ;
- missions régulières de suivi des fédérations nationales sur le terrain ;
- production et diffusion de supports de communication sur l'actualité des OPH.

## Porter des actions de sensibilisation sur les droits des personnes handicapées et le développement inclusif

La sensibilisation permet de créer les conditions nécessaires à un plaidoyer efficace pour une gouvernance locale inclusive.

Exemples d'activités :

- sensibiliser autour des législations et politiques sur les droits des personnes handicapées aux niveaux local, national et international ;
- sensibiliser sur le modèle social du handicap ;
- capitaliser et diffuser les expériences réussies de participation sociale, économique et politique des personnes handicapées ;
- montrer l'importance de l'accessibilité à l'environnement physique et à la communication/information.



## Commune d'arrondissement de Pikine Est - Sénégal

### Les personnes handicapées sont représentées dans le cadre local de concertation

Le Cadre Local de Concertation pour le Développement de Pikine Est a été créé pour favoriser les conditions d'un développement participatif et concerté. Il est composé de la collectivité locale et des principaux réseaux et fédérations d'associations de la commune. L'OPH de Pikine Est a intégré ce cadre depuis sa création en 2001. Comme résultat de cette collaboration, différentes actions ont été développées pour répondre aux besoins des citoyens en situation de handicap, telles que : la création d'un centre de formation professionnelle et d'alphabétisation géré par l'OPH, la mise en place d'activités génératrices de revenus ainsi que le soutien pour la scolarisation des enfants handicapés. Grâce au partenariat entre le Cadre de concertation et la commune, la présidente de la section féminine de l'OPH a été nommée conseillère technique du maire sur les questions du handicap.



## Ville de Bo - Sierra Leone

### Les personnes handicapées militent au sein du Comité Genre et Protection de l'Enfance du Ministère des Affaires Sociales

Ce comité est une structure déconcentrée de coordination mise en place par le Ministère des Affaires Sociales, du Genre et de l'Enfance. Une OPH locale représente les personnes handicapées au sein de ce comité, sensibilise et donne des conseils techniques sur le handicap. Parmi ses activités, le comité a réalisé une enquête pour identifier les besoins des personnes handicapées qui a abouti à la mise en place d'un programme de formation professionnelle pour les personnes handicapées mendiante et à la réhabilitation d'une école pour personnes non voyantes. Cette pratique a été favorisée par le travail continu de plaidoyer et de sensibilisation mené par l'OPH, en particulier à la radio, ainsi que par sa participation active aux réunions organisées par le Ministère.

## Mener des actions de plaidoyer pour intégrer les dispositifs locaux de concertation

Les OPH devraient identifier les dispositifs de concertation existants au niveau local. Deux stratégies sont possibles selon les contextes :

- sur les terrains où des espaces de concertation sont déjà constitués, les OPH pourraient mettre en place des actions de plaidoyer pour être incluses dans les différents réunions et comités ;
- sur les terrains où ces espaces n'existent pas, les OPH pourraient mettre en place des actions de plaidoyer en faveur de la création de dispositifs de concertation inclusifs.

Dans les deux cas, il est important pour les OPH de s'assurer de la sélection démocratique de leurs représentants, choisis sur la base de leur expertise, expérience et capacités pour participer activement à ces dispositifs.

## Mettre en œuvre des actions de plaidoyer auprès des décideurs locaux et des ONG sur l'importance du diagnostic local de la situation des personnes handicapées

Les OPH devraient être appuyées pour jouer un rôle clé dans les activités suivantes :

- identifier et consulter les principaux acteurs intervenant sur les questions du handicap ou susceptibles de le faire ;
- faire un état des lieux des principaux obstacles environnementaux qui créent les situations de handicap ;
- étudier les différentes stratégies possibles pour faire face à ces obstacles ;
- publier les résultats du diagnostic et les diffuser largement auprès des acteurs locaux.

## Promouvoir le droit des personnes handicapées à la participation politique

Les OPH devraient sensibiliser les personnes handicapées sur la citoyenneté et encourager leur participation aux élections nationales et locales. Les OPH devraient travailler ensemble pour soutenir les personnes handicapées à présenter leurs candidatures aux élections afin de favoriser leur représentation officielle au sein des gouvernements nationaux et des collectivités locales.

Les OPH devraient mettre en place des actions de plaidoyer sur les questions de l'accessibilité au vote, par exemple : l'accès physique aux bureaux de vote, l'utilisation de fiches électorales en braille, etc.



### Commune urbaine de Niamey - Niger

#### Les personnes handicapées participent à la vie des communes

Dans la Commune urbaine de Niamey III, les OPH sont associées au processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de la politique sociale de la commune. Leurs propositions sont en effet intégrées dans le budget communal à travers une démarche de concertation avec la collectivité locale.

Dans les Communes III et V les femmes en situation de handicap ont fait entendre leur voix à travers la création d'une union de 4 groupements de femmes handicapées et en s'alliant au mouvement général pour les droits des femmes.

Dans l'ensemble des communes de Niamey, les personnes handicapées ont réussi leur plaidoyer pour l'exonération des frais administratifs pour la constitution de groupements dont le nombre a, par conséquent, augmenté considérablement.



## **PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT**

### **Développer les capacités des OPH, en termes de compétences clés requises, pour participer activement et efficacement aux dispositifs locaux de concertation**

Les activités devraient comprendre de la formation, du renforcement et de l'appui technique en termes de :

- alphabétisation ;
- structuration et fonctionnement des OPH ;
- gestion de projets, stratégie de communication, analyse institutionnelle, action de plaidoyer ;
- leadership et prise de parole ;
- droits et citoyenneté ;
- décentralisation, gouvernance locale, outils de planification et de gestion communaux, budget participatif ;
- élaboration, suivi et amendement des principaux documents stratégiques de développement de l'État et des bailleurs afin que les OPH jouent un rôle proactif.

### **Soutenir les activités de plaidoyer des OPH pour l'inclusion dans les dispositifs locaux de concertation**

Exemples d'activités :

- identification des dispositifs de concertation existants et considération de la participation des personnes handicapées ;
- support technique et financier pour le développement de plans et supports de plaidoyer ;
- suivi et évaluation des initiatives de plaidoyer des OPH.

### **Promouvoir la concertation entre les décideurs locaux, les OPH et les autres organisations de la société civile, en se focalisant sur le développement d'une compréhension commune des enjeux d'une bonne gouvernance locale**

Exemples d'activités :

- susciter l'intérêt des décideurs locaux sur le thème du handicap, sensibiliser sur le modèle social du handicap et sur les droits ;
- améliorer la compréhension des autorités locales sur l'importance d'une bonne gouvernance locale, ainsi que sur leur rôle et responsabilités en la matière ;
- appuyer la mise en place de nouveaux dispositifs de concertation inclusifs : appui à la définition des possibles rôles, fonctions, objectifs des différents acteurs ;
- faciliter l'animation durant les réunions de concertation.

### **Appuyer les autorités locales dans la définition et l'utilisation d'indicateurs liés à la participation des OPH dans les dispositifs de concertation**

Exemple d'indicateurs :

- le nombre de réunions auxquelles les OPH ont participé activement ;
- le nombre de représentants d'OPH au sein des dispositifs de concertation, et particulièrement ceux qui occupent des postes à responsabilités dans les différentes instances de gouvernance locale ;
- le nombre de décisions directement influencées par la présence et le discours des représentants des OPH.

## Soutenir les autorités locales et les OPH dans la réalisation des diagnostics locaux participatifs sur la situation des personnes handicapées

Les ONG pourraient apporter une assistance méthodologique et organisationnelle aux OPH et aux décideurs locaux dans les étapes suivantes :

- choix de la méthodologie la plus participative possible ;
- mise en place d'un comité de pilotage multi acteurs ;
- mise en place de groupes de travail techniques ;
- création des outils d'enquête et formation des équipes ;
- publication et diffusion des résultats du diagnostic auprès des acteurs locaux.

## Promouvoir la mise en réseau et la collaboration entre les associations locales de personnes handicapées et avec les organisations représentant d'autres groupes marginalisés

Exemples d'activités :

- appui à la mise en place d'un forum d'OPH ;
- soutien technique et financier à la mise en œuvre d'un plan de plaidoyer commun ;
- promotion de la circulation de l'information et des échanges entre les OPH à travers un soutien pour :
  - l'organisation de rencontres entre fédérations nationales de personnes handicapées et associations locales ;
  - l'organisation d'échanges entre les fédérations des OPH de différents pays de la sous-région ;
  - la participation des OPH aux événements internationaux ;
  - l'identification, la diffusion et le partage de bonnes pratiques entre les OPH.



## Canton de Mission-Tové - Togo

### Les personnes handicapées sont incluses dans le Comité Villageois de Développement

Dans le Canton de Mission-Tové, un vaste programme de sensibilisation réalisé par une OPH locale a permis de créer les conditions nécessaires à une prise en compte des droits des personnes handicapées. Un diagnostic local, réalisé avec la participation de l'ensemble des acteurs du territoire, a permis de déboucher sur la mise en place d'un plan d'action inclusif, élaboré avec l'implication directe des personnes handicapées. Un résultat concret du nouveau plan d'action a été l'amélioration de l'accessibilité du centre de santé et des écoles primaires de la localité.

En outre, suite à des élections, une dizaine de personnes handicapées a intégré le Comité Villageois de Développement (CVD), pouvant ainsi influencer directement sur les choix de développement local.



## **Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'information sur le handicap pour le personnel cadre**

Ce processus de sensibilisation du personnel peut faire partie d'un plus vaste diagnostic organisationnel pour identifier comment la question du handicap peut être prise en compte dans les stratégies de l'organisation.

## **Veiller à l'intégration d'indicateurs spécifiques sur la participation des personnes handicapées dans les cadres de concertation et suivi des projets de développement local et appui à la décentralisation**

Exemple d'indicateurs :

- le nombre de réunions auxquelles les OPH ont participé activement ;
- le nombre de représentants d'OPH au sein des dispositifs de concertation et de suivi, et particulièrement ceux qui occupent des postes à responsabilités dans les différentes instances de gouvernance locale ;
- le nombre de décisions directement influencées par la présence et le discours des représentants des OPH.

## PROCHAINES ETAPES

La phase suivante de l'initiative «Les Droits en ActionS» consiste à utiliser les recommandations du rapport pour mettre en œuvre des activités de formation et de plaidoyer sur la gouvernance locale inclusive, en travaillant directement avec les collectivités locales, les OPH et les partenaires au développement en Afrique de l'Ouest.

Nous encourageons l'ensemble des collectivités locales, OPH et acteurs clés du développement à revoir les recommandations du rapport et à réfléchir sur la manière de les intégrer dans leurs plans d'actions futurs.

**Pour des conseils et informations supplémentaires, veuillez contacter:**  
**[regional-decisiph@hi-sen.org](mailto:regional-decisiph@hi-sen.org)**

